



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sages-femmes

Question écrite n° 65918

Texte de la question

M Georges Colombier souhaite attirer l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les revendications des sages-femmes libérales. Leurs honoraires n'ont pas été revus depuis quatre ans. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement a prévu en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation des lettres-cle qui rémunèrent l'activité des sages-femmes est l'objet d'avenants tarifaires à la convention nationale de la profession négociés entre les parties signataires du texte conventionnel et approuvés ensuite par arrêtés interministériels. Une nouvelle convention est en cours de négociation entre les organisations syndicales représentatives et les caisses nationales. C'est dans ce cadre que doit être évoqué l'ensemble des questions tenant aux relations entre la profession et l'assurance maladie, y compris la tarification des actes.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65918

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5782